



Hénin- Beaumont, le 7 juin 2018

Objet : rentrée scolaire 2018/2019

TRANSPORTS SCOLAIRES

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves

En 2017/2018, suite à la fusion des Communautés de Communes Artois Lys et Artois Flandres avec la communauté d'Agglomération Artois Comm, le SMT a vu sa compétence de transport scolaire s'élargir à 35 nouvelles communes qui se sont ajoutés aux 115 communes initiales.

Aussi, à compter de l'année scolaire 2018/2019 (tous les élèves, y compris ceux qui sont déjà en possession d'un titre de transport pour l'année 2017/2018) devront adresser une demande de prise en charge . Il en sera dorénavant de même chaque année scolaire.

Pour faciliter les démarches, les demandes de prise en charge du transport scolaire seront à effectuer directement par les parents des élèves sur un site internet dédié :

[https :pegase8.gfi.fr/smtag/usager](https://pegase8.gfi.fr/smtag/usager)

Pour l'année scolaire 2018/2019 le site sera ouvert à partir de la mi-juin 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le principal,

J.B GRANADO